



SSPPCC – Rencontre de concertation

Le présent document vise à faciliter la compréhension du mandat et du déroulement des rencontres de concertation en milieu hospitalier.

Mandat

Discuter, en concertation, des personnes usagères ayant des enjeux afin d'évoluer vers la date cible de congé établie et organiser un congé sécuritaire.

Objectif

Coordonner les actions en équipe pour dénouer les enjeux et faire évoluer le séjour vers la date cible de congé.

Clientèle visée

- Personne usagère ayant été repérée en situation de vulnérabilité;
- Personne usagère pour laquelle une discussion d'équipe est requise lors d'un enjeu dans la planification du congé

Trajectoire de référencement

1. Identification par l'équipe multidisciplinaire, lors du caucus de l'unité de soins, qu'une personne usagère nécessite que sa situation soit discutée en rencontre de concertation;
2. L'IGES prend en note le nom de la personne usagère afin de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine rencontre de concertation.
3. L'IGES planifie les rencontres via TEAMS avec les intervenants concernés.

Coreponsabilité des rencontres de concertation

- Chef de l'unité de soins
- Chef de service de la fluidité hospitalière

Selon les besoins de la concertation, différentes personnes peuvent être présentes aux rencontres

- | | |
|--|-------------------------------------|
| • IGES (animation) | • ICASI |
| • Professionnel | • Médecin |
| • Intervenant planification de congé SAD | • Partenaires des autres directions |
| • Chef de l'unité de soins | |
| • Intervenant pivot déjà impliqué avant l'épisode de soins (SAD, santé mentale, RI, DPD, etc.) | |



Fréquence et durée

- Mardi et jeudi à partir de 13h45.
- Durée maximale de 15 minutes par cas discuté.

Résultats attendus

- Établissement d'un plan concerté pour chaque personne usagère afin d'en arriver à un congé sécuritaire;
- Identification des actions à poser pour dénouer les enjeux et faire évoluer le séjour vers la date cible de congé;
- Si présence d'enjeux complexes non résolus au cours du séjour et/ou congé :
 - Escalader au comité cas complexes.

Informations nécessaires aux rencontres

- Date cible de congé
- Identification de la personne usagère
- Enjeux avec le congé
- Rapports pertinents
- Traces écrites des communications et des suivis en cours (délais de réalisation d'examens/consultations)
- Nouvelles requêtes
- Toutes autres informations pertinentes